Supplément de La Libre Belgique - Samedi 27 mars 2021 - 33e année - n° 12 - www.lalibre.be

Libre ECO week-end

Travail au noir : plongée au cœur de l'économie souterraine

SHUTTERSTOCK

Travail au noir: entre fléau pour l'économie et moyen de survie

Enquête Isabelle Lemaire et Antonin Marsac

Qui n'a jamais travaillé au noir de sa vie ? Ne serait-ce qu'une fois, avec un service rendu contre un billet glissé dans la main, ponctuellement quand on est étudiant ou sans emploi, quand les fins de mois sont difficiles ? Cette question, un peu provocante, recouvre toutefois une certaine réalité.

La Belgique serait même championne du travail au noir en Europe occidentale. Pour certains Belges et personnes résidant dans notre pays, le travail au noir n'est pas du tout occasionnel. De gré ou de force, c'est leur seule source de revenus tout au long de l'année ou, en tout cas, une part significative. Des indépendants affirment qu'il est impossible de s'en sortir autrement, que le noir fait partie de l'ADN de l'activité entrepreneuriale. On entend même des professeurs de gestion dire en cours aux futurs chefs d'entreprise que le travail au noir est incontournable s'ils veulent éviter la faillite.

Pourtant, le travail non déclaré a non seulement des conséquences sur les recettes de l'État mais aussi sur ceux qui l'exercent. Ils s'exposent à de l'exploitation, des accidents non couverts par une assurance, des sanctions parfois lourdes s'ils se font prendre.

Enfin, la crise du Covid-19 aura un impact indéniable sur cette économie parallèle mais impossible à chiffrer pour le moment.

1 Qui travaille au noir ?

Très peu de secteurs d'activité sont exempts de travail au noir. Celui où la part de travail non déclaré est la plus invariablement importante, c'est l'horeca, avec, sur base des contrôles de terrain, un établissement sur deux en infraction d'année en année. La construction et le commerce de détail suivent dans le classement (voir infographie).

Tant les salariés que les indépendants, allocataires sociaux, sans-papiers et étudiants travaillent au noir. Ces derniers, si l'on se réfère à un sondage mené par Randstad, travailleraient de plus en plus sans être déclarés: 17 % d'entre eux en 2018 contre 13 % l'année précédente. L'Union européenne estime, quant à elle, qu'en 2013, 12 % de la main-d'œuvre du secteur privé en Belgique n'était pas déclarée. Cela place notre pays en milieu de classement européen. Mais tous les États membres qui font pire sont des pays de l'Est ou du Sud, ce qui fait de la Belgique le champion du travail au noir en Europe occidentale.

2 Quelles sanctions encourt-on en cas de travail au noir ?

Pour l'employeur, c'est une sanction de niveau 4 du Code pénal social: une amende allant de 4 800 à 48 000 euros par travailleur en infraction ou de six mois à trois ans de prison, ces peines pouvant être cumulées. Pour les travailleurs (y compris les étudiants), qui ne sont pas allocataires sociaux, la sanction est administrative et va de 80 à 800 euros. S'ils bénéficient d'allocations sociales, les faits sont qualifiés d'escroquerie sociale et les peines encourues sont identiques à celles appliquées aux employeurs.

"*Aujourd'hui, on ne poursuit plus spécialement les allocataires sociaux qui travaillent au noir car ça n'a aucun intérêt pour l'auditorat d'aller devant le tribunal correctionnel*", précise Charles-Éric Clesse, auditeur du travail du Hainaut. "*Cela va encombrer nos chambres, alors qu'on n'a déjà pas énormément d'audiences. Il est plus facile de demander à l'Onem de prendre la sanction, en excluant l'intéressé du bénéfice des allocations de chômage et en récupérant les allocations indûment perçues*", ajoute-t-il. "*C'est plus percutant que de venir avec une sanction de 4 800 euros parce que, dans ce cas, le chômeur va pleurer, le juge aussi et il va rendre un jugement d'acquittement, de sursis ou de suspension. Puis, c'est le ministère public qui va pleurer car on aura perdu notre temps*", glisse-t-il encore, reconnaissant également que parfois, les allocations de chômage ne suffisent pas pour vivre normalement et que cela devrait être réévalué.

3 Quel est le manque à gagner pour l'État ?

Par essence, le travail au noir, qui s'exerce le plus souvent dans la discrétion, est difficile à quantifier. Alors, calculer de façon fiable son poids économique relève de l'utopie. Et quand des institutions se risquent à des estimations, elles varient énormément.

Ainsi, pour la Banque nationale de Belgique, l'économie souterraine représentait, en 2017, 4 % du Produit intérieur brut (PIB) belge, soit 17,9 milliards d'euros. Si l'on retire les activités illégales comme la prostitution ou le trafic de drogues, la part est de 3,6 %. Les chiffres avancés par le Fonds monétaire international sont tout autres : le travail au noir en Belgique, ce serait aux alentours de 15 % en 2018.

Mais le travail au noir coûte cher à l'État (même si moins que l'évasion fiscale) en raison de recettes en charges sociales, impôts et TVA qui ne rentrent pas dans les caisses. On peut estimer une partie de ce manque à gagner en se basant sur ce que la lutte contre la fraude sociale a permis de récupérer. Entre 2015 et mi-2019, ceux qui se sont fait prendre la main dans le sac avaient fraudé pour 725 millions d'euros en cotisations sociales et 279 millions en allocations sociales, d'après les chiffres donnés par l'ex-secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale, Philippe De Backer (Open VLD).

17,9 milliards

d'euros

Le travail au noir représente environ 4 % du PIB selon la Banque nationale belge.

Lalibre.be

Retrouvez l'enquête complète dans un format original sur notre site web.

Hommage

En mémoire d'Isabelle Lemaire

Cette enquête est le dernier dossier sur lequel notre amie et collègue Isabelle Lemaire, qui nous a quittés en février, a travaillé. Elle y a voué sa passion, sa rigueur et son engagement, comme à son habitude, pour montrer une réalité au-delà des chiffres. Pour comprendre les racines du phénomène qu'est le travail au noir, son poids dans l'économie et les moyens pour changer la situation. Cette enquête est l'ultime témoignage de son engagement journalistique sans faille.

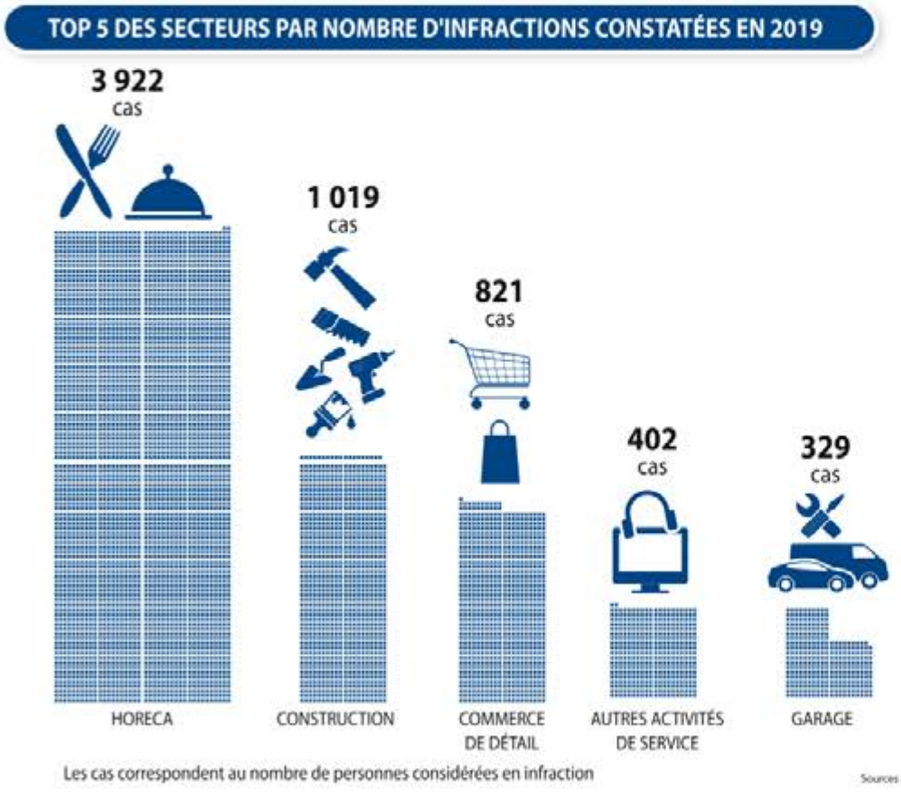

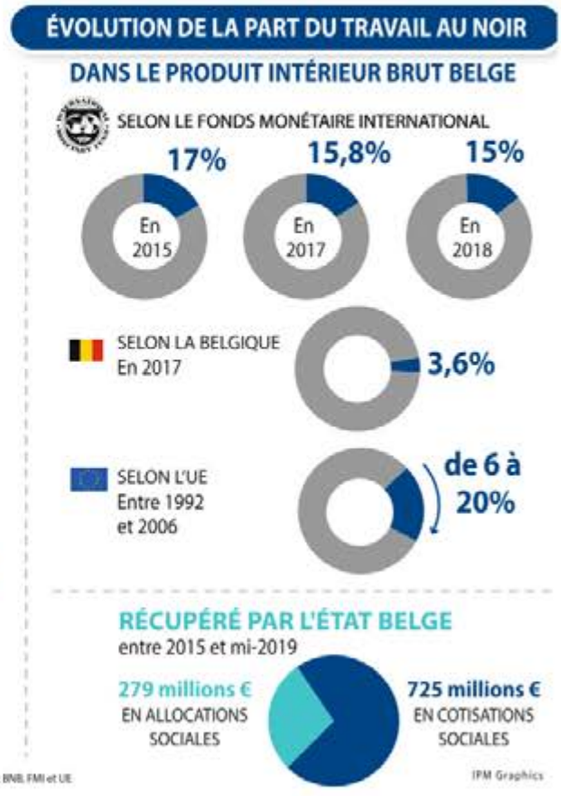

"Ce n'est pas une priorité politique d'arrêter le travail au noir"

Comment et pourquoi le travail au noir se développe, se répand, et que peut faire l'État pour y remédier ? Jean Hindriks, professeur d'Économie à l'UCLouvain, et Edoardo Traversa, professeur de Droit fiscal au sein de la même université, ont accepté un entretien croisé.

Le travail au noir en Belgique est une réalité. Faudrait-il changer la fiscalité pour modifier la situation ?

Jean Hindriks : On observe une présence non négligeable du travail au noir dans tous les pays. Ce qui est intéressant, c'est que les gens déclarent trois fois plus facilement la demande de service que l'offre. En Belgique, en termes de demande de service, on est autour de 16 %, par rapport à une moyenne européenne de 10 %. 16 %, c'est le même taux que la Suède, alors que, dans l'opinion publique, on a tendance à penser que les Suédois sont beaucoup plus disciplinés et intègres. Aux Pays-Bas, c'est 27 %. On n'a pas de scrupules à y recourir et à le dire là-bas. Si on compare les écarts de pression fiscale de ces différents pays : aux Pays-Bas, elle est autour de 30 %. Chez nous, c'est près de 45 %, tout comme en Suède. Donc dans un pays où la pression fiscale sur le travail est plus faible… on déclare tout de même deux fois plus de travail au noir que chez nous.

Edoardo Traversa : L'élément pur et simple de la pression fiscale n'est pas le seul déterminant dans le travail au noir. Il y a des éléments d'habitude et un manque d'information. Ce n'est manifestement pas une priorité politique d'arrêter le travail au noir. La lutte contre la fraude sociale et la traque aux fraudeurs ne sont pas une politique efficace, intelligente, pour faire sortir les gens du travail au noir : on entre dans une logique de stigmatisation et de sanctions.

"La pression fiscale n'est pas le seul déterminant dans le travail au noir."

ALEXIS HAULOT

Edoardo Traversa
Professeur de Droit fiscal à l'UCLouvain

Comment en sortir ?

Edoardo Traversa : Le seul exemple où on a réussi à sortir des personnes du travail au noir sans utiliser l'outil de la sanction, ce sont les titres-services. On a trouvé un régime spécifique qui est différent de ce qui est habituel mais qui ne s'applique pas à toute une série d'activités. C'est un instrument qui remplit son but car il donne un statut, une couverture à des travailleurs, surtout des travailleuses, qui étaient dans une situation extrêmement précaire avant.

Jean Hindriks : Dans l'Eurobaromètre, on évalue aussi la confiance que les gens ont dans leur système. Aux Pays-Bas, elle est parmi les plus basses. Je paie des cotisations, des impôts mais qu'est-ce qu'on va en faire ? Ça génère une justification du travail au noir, une motivation psychologique car on pense que les taxes et impôts sont très mal utilisés, que l'État est "confiscateur". Autre élément intéressant, c'est l'interaction sociale. Il y a un élément de contagiosité. Le travail au noir se propage comme un virus. Les gens qui connaissent d'autres personnes qui travaillent au noir ont plus de chances de recourir au travail au noir, et inversement. Ça veut dire qu'en termes de lutte contre le travail au noir, il faut éviter qu'un noyau de travailleurs au noir trop important se forme.

"Le travail au noir se propage comme un virus."

JC GUILLAUME

Jean Hindriks
Professeur d'Économie à l'UCLouvain

Quelle serait la solution ?

Jean Hindriks : La politique de *crack down*. C'est-à-dire une intervention massive, un contrôle de toutes les personnes susceptibles de recourir au travail au noir, avec des sanctions suffisamment élevées pour dissuader de recourir au travail au noir et inverser la dynamique afin que le travail au noir ne soit plus considéré comme pouvant être exercé en toute impunité. Si c'est mal perçu ou qu'il n'y a plus de demande ou d'offre, il n'y aura plus de travail au noir.

Vous dites que l'État ne fait pas du tout ce qu'il faut pour enrayer le travail au noir. Il y a du pain sur la planche…

Edoardo Traversa : On part d'une situation qui est compliquée mais il y a des choses qui sont faites aussi, notamment pour essayer de redonner du travail à des personnes qui sont exclues du marché du travail. C'est une manière de lutter contre le travail au noir. Mais c'est vrai qu'on est probablement prisonniers de schémas et d'un système et d'habitudes, aussi de perception de l'opinion publique, qui rendent les choses plus compliquées.

SHUTTERSTOCK

L'Horeca est le secteur où il y a le plus de cas d'infractions mais est aussi le secteur où elles sont plus facilement constatées.

"Quand c'est très bien ficelé, c'est quasiment indécelable"

Il faut réfléchir pour faire du noir. Quand c'est très bien ficelé, c'est quasiment indécelable." Patrick (nom d'emprunt) est donc un homme réfléchi puisque cela fait 15 ans qu'il travaille au noir dans le milieu de l'horeca et qu'il ne se fait pas prendre.

C'est une faillite causée, de son propre aveu, par une mauvaise gestion de sa part qui l'a fait basculer dans l'illégalité. Ce dépôt de bilan le poursuit encore. Patrick doit des centaines de milliers d'euros en amendes, intérêts, frais d'huissier et de justice, redressement fiscal. Il est interdit bancaire, ne possède rien à son nom, n'est domicilié nulle part, est saisi sur salaire au-delà de 1 200 euros, doit payer tous ses achats en cash et stresse au moindre coup de sonnette à sa porte, craignant l'arrivée d'un huissier. Rempli d'une immense amertume, il estime avoir été traité de manière "*inhumaine*" par le fisc. "*On n'analyse pas les cas. On est considéré de la même manière qu'un truand qui s'est enrichi avec des détournements d'argent dû à l'État*", lance-t-il.

> *"Quand les fonctionnaires du SPF viennent manger chez moi, je leur prends un maximum de pognon."*
>
> **Patrick (nom d'emprunt)**
> Gérant dans l'horeca

Fraude sur deux niveaux

La fraude mise en place est double. Patrick ne déclare qu'un certain nombre d'heures de travail sur celles qu'il preste réellement. Et il achète la moitié de ses marchandises au noir, via des prête-noms, même si "*c'est devenu très compliqué d'acheter des produits frais au noir parce que, et avec raison, l'Afsca (Agence pour la sécurité de la chaîne alimentaire, NdlR) a mis en place une procédure de contrôle sanitaire. Il y a donc une traçabilité des marchandises.*"

Les contrôles ? Même pas peur

Les contrôles, Patrick ne les craint guère. "*Les grossistes font des milliers de factures par semaine. Aller trouver la fraude là-dedans est très peu probable. Et quand bien même un des prête-noms me dénoncerait, je nierais le connaître ou je ferais état d'une vengeance sans fondement*", avance-t-il. "*Le seul moyen pour détecter le noir dans l'événementiel et l'horeca, c'est de compter tout ce qui est vendu.*"

De la TVA ("*pour des centaines de milliers d'euros par an*"), des impôts, des charges sociales, la société de Patrick s'en acquitte. Mais entre le quinquagénaire et l'État, ce n'est pas le fol amour et c'est avec une malice non dissimulée qu'il révèle qu'une partie de sa clientèle est composée de fonctionnaires du SPF Finances et de politiciens, absolument pas au courant de la fraude sociale qu'il a organisée. "*Quand ils viennent manger et boire chez moi, je leur prends un maximum de pognon et, ça, j'adore.*"

I. L.

"Pour des gens qui commencent, c'est difficile de faire autrement"

Dans tout ce qui est culturel, la majorité du travail se fait au noir". Julien (nom d'emprunt), qui tient un studio d'enregistrement dans la capitale, a accepté de témoigner sans se cacher. Et sans détours. "*Le patron véreux, avare, qui use du travail au noir pour gagner plus, ce n'est pas noble, il doit payer. Mais pour des gens qui commencent, c'est difficile de faire autrement*", enchaîne-t-il directement.

> *"Le patron véreux qui use du travail au noir pour gagner plus, ce n'est pas noble. Il doit payer."*
>
> **Julien (nom d'emprunt)**
> Producteur musical

Lui, il s'est lancé d'abord dans son "studio", l'appartement dans lequel il vivait avec son ex-compagne. Une enceinte, deux, une table de mixage, la sono plus professionnelle qui suit... Mais, rapidement, il s'est retrouvé à l'étroit. Par manque de place dans son logement, où l'insonorisation n'était pas forcément idéale pour travailler avec le voisinage.

À l'étroit également financièrement, par manque de recettes et surtout "*trop de taxes*" pour en vivre, selon lui. "*Honnêtement, je ne vais pas reproduire mon erreur de me lancer en indépendant sans avoir assez de revenus derrière*", dit-il d'un ton assuré.

Car Julien avait joué le jeu. Mais après avoir déchanté, malgré sa formation en gestion de six mois qui lui a permis d'avoir un vrai label et d'éditer ses productions, il a décidé de la jouer différemment. Les cartes qu'il avait en main ne lui permettaient pas de crier "banco". Alors qu'il se retrouve au CPAS, il décide de jeter sa main et tenter un autre coup. Tenter le "noir complet".

"Undercover" à 100 %

Par chance, il trouve rapidement un véritable local, un vrai studio qui n'est pas son lieu de vie, "*même s'il m'arrive d'y dormir, pour gagner du temps.*" Murs insonorisés, local d'enregistrement en sous-sol, matériel informatique et sono. Seul hic ? "*Le loyer doit être payé à l'avance.*" Un an à l'avance, tout de même, à allonger en cash. Du noir également, cela va sans dire. Il faut pouvoir assurer financièrement et être sûr de son coup. Mais, selon Julien, ça reste moins risqué que d'être contrôlé sur ce qu'on déclare et être "*rincé*" jusqu'à devoir fermer boutique. Au moins au début. Et c'est là tout le raisonnement de Julien. Le début. Car il ne veut pas travailler au noir toute sa vie. Il milite donc pour deux choses : que les premières années soient largement moins dures en termes de fiscalité pour les petits indépendants et que l'État affiche plus clairement ce qu'il fait des recettes fiscales.

A. Msc.

"Beaucoup de gens ne peuvent pas vivre autrement"

Louise (nom d'emprunt) est garde-malade, à domicile. Elle s'occupe de plusieurs types de malades, dont certains en soins palliatifs, c'est-à-dire en fin de vie. Une activité pour le moins étonnante vers laquelle elle s'est dirigée grâce au bouche-à-oreille, les personnes ayant entendu parler des soins qu'elle livre et de son attention. Elle travaille en "privé", dit-elle, refusant de qualifier son activité de travail au noir.

Pension trop faible

"*À la base, je suis infirmière. Je suis arrivée à l'âge de la pension mais je n'arrive pas à vivre avec ce que j'ai*", explique-t-elle. "*Comme j'adore mon métier, je voulais rester dans le médical. J'ai trouvé une piste en soins à domicile parce qu'ils sont beaucoup en recherche de personnes, en particulier avec une formation d'infirmière car il faut pouvoir déceler les problèmes de la personne suivie et agir correctement. J'ai commencé de mon côté, avec des personnes souffrant de démence, de sénilité ou d'alzheimer, puis j'ai continué en passant via un organisme composé de médecins et d'infirmières dans lequel ils établissent une liste de personnes à qui téléphoner en cas de besoin*", détaille-t-elle.

> "*Énormément de personnes travaillent au noir sans qu'on le sache.*"
>
> **Louise (nom d'emprunt)**
> Garde-malade

Elle estime que si elle avait une pension correcte, elle ne le ferait pas. "*Ou alors dans les règles parce que j'en aurais envie. Car j'aime mon métier. Mais là… je ne peux pas*", affirme-t-elle.

Une "mission"

Elle reconnaît que le choix des soins à domicile, en particulier pour les soins palliatifs, peut étonner, que c'est dur, mais elle ne regrette pas. "*Je me sens une mission quelque part, celle d'aider. Je sais que je fais du bien aux gens. Je suis un peu le trait d'union entre les médecins, le patient, la famille, les amis. Je côtoie tout le monde*", glisse-t-elle. Si elle redoute les contrôles, elle se sent dans son droit et ne se sent pas coupable. Selon elle, familles et médecins la soutiendraient de toute façon en cas de problème.

"*Beaucoup de gens ne peuvent pas vivre autrement. Je pense qu'il y a énormément de personnes qui travaillent au noir sans qu'on le sache. Et cela dans tous les métiers*", lâche-t-elle avant de conclure l'entretien.

A. Msc.

"En déclaré, ça coûte au moins deux fois plus cher au client"

Frédéric est arboriste. L'âme d'un grimpeur, ce grand gaillard affûté s'est fait une spécialité dans l'élagage. Lors de "*chantiers au noir*", comme il le dit, il faut "*s'assurer*" plutôt deux fois qu'une et être encore plus vigilant.

Tout accident pourrait être dramatique. Se casser le dos ou détruire une toiture peut changer le cours d'une vie. "*Si je me blesse, je suis foutu. Donc je visite toujours le chantier avec le client avant de le faire et j'évalue le risque. Si je vois qu'il y a une probabilité d'accident, je ne le fais pas*", précise-t-il.

> "*Dans toutes les formations que j'ai suivies, ils m'ont dit de faire du noir.*"
>
> **Fred (nom d'emprunt)**
> Élagueur

Beaucoup moins cher

"*En ville, il y a beaucoup de gens qui, pour diverses raisons, ont besoin d'arboristes qui grimpent. C'est mon chef de service qui me fait de la publicité, discrètement, d'ailleurs. Comme j'ai besoin d'argent, je le fais et ça me permet de continuer de me former*", avoue Fred. "*Mon chef le faisait aussi, ce genre de petites missions au black chez les gens. Mais lui, il ne peut plus grimper car il commence à avoir de l'âge, du coup il me refile ses plans*", ajoute-t-il.

"*Pour faire simple, si on grimpe, on fait payer entre 200 et 250 euros la journée. C'est correct*", avance Fred. "*En déclaré, ça coûte au moins deux fois plus cher. Il faut aussi prendre en compte le prix du matériel pour la grimpe*", assure-t-il. L'élagueur a également une autre théorie: lorsque les gens travaillent au noir, ils mettent leur réputation personnelle en jeu. Donc ils travailleraient mieux.

Dès la formation

"*Dans toutes les formations que j'ai suivies, ils me l'ont dit:* 'Si vous voulez avoir une situation confortable, essayez de faire un tiers de black'", avance-t-il, persuadé qu'une réduction des taxes pour les petits indépendants et une augmentation pour les plus grosses entreprises serait la meilleure solution pour freiner le travail au noir.

A. Msc.

Menaces, cachettes… "On ne s'ennuie jamais"

Qu'elle s'exerce à l'ancienne ou avec des moyens modernes, la chasse au travail au noir est une tâche sans fin. Comment dès lors ne pas se décourager? "*En début de carrière, je me disais souvent qu'on constate, qu'on verbalise et qu'il n'y a pas de suivi. On peut très vite se désespérer face à ça. Il faut faire preuve d'humilité et savoir quelle est la limite de ses compétences. Ma compétence, c'est d'observer, constater et rapporter les faits avec le plus d'exactitude possible, de manière à ce que le magistrat n'ait pas de bonne raison de ne pas traiter le dossier. Après, ça ne dépend plus de moi. Quand j'ai pris conscience de ça, j'ai mis toutes mes forces dans la qualité de mon travail. Et on ne s'ennuie jamais*", répond Lise-Ange Traufler, ex-contrôleuse de terrain et désormais coordinatrice de plusieurs cellules d'arrondissement au Sirs, le Service d'information et de recherche sociale, en charge des contrôles.

Sa carrière d'inspectrice sociale a débuté en 1982 et, en un bon quart de siècle de contrôles de terrain, Lise-Ange Traufler en a vu de toutes les couleurs. Elle a fait face, de temps à autre, à l'agressivité voire aux menaces de certains contrôlés. Dans ces cas-là, surtout si on est seule, mieux vaut tourner les talons et revenir avec la police.

> Un jour, un patron de friterie a sorti une carabine, "une 22 Long Rifle", persuadé que son concurrent l'avait dénoncé.

"*J'ai contrôlé un garage, accompagnée par les collègues des Finances. Le frère de l'employeur a menacé de m'attraper par la peau du dos et de me foutre dehors. Je n'ai pas insisté et considéré que son attitude était un obstacle au contrôle. J'ai rédigé mon rapport en ce sens et l'affaire a été jugée. Ce Monsieur a hérité d'une amende d'un million de francs belges*", se souvient-elle. Parfois, les clients s'en mêlent. "*Dans l'horeca, ça arrive qu'ils prennent fait et cause pour le gérant. Alors, je stoppe le contrôle pour cause d'obstacle et les clients peuvent être verbalisés pour cela.*"

Au milieu des années 90, Lise-Ange Traufler contrôle une friterie dont l'une des travailleuses, non-déclarée, a elle-même dénoncé son employeur. L'inspection débarque. "*Nous faisons comme si de rien n'était, comme s'il s'agissait d'un contrôle généralisé dans la région pour ne pas que le patron comprenne par qui il avait été dénoncé. On constate que la travailleuse n'est pas inscrite dans le registre du personnel. Le patron tourne les talons, va à l'étage, redescend à toute vitesse avec sa 22 Long Rifle en mains. Il traverse la rue pour aller vers son concurrent d'en face car il était persuadé que c'était lui qui l'avait dénoncé. Heureusement que la police était avec nous. Maintenant, on en rit mais pas à ce moment-là. On était un peu médusés.*"

Mais s'il y a des sanguins, Lise-Ange Traufler s'est surtout confrontée aux fuyards et aux as de la planque, de quoi complexifier les contrôles.

I.L. et A. Msc.

CONTRÔLES

2019		2020 *
14 568	CONTRÔLES	6 982
24 437	SALARIÉS	13 309
11 577	INDÉPENDANTS	5 067
5 535	INFRACTIONS CONSTATÉES	2 197
8 213	PERSONNES EN INFRACTION	3 571

* Chiffres arrêtés au mois de septembre
(les contrôles ont été réduits pendant la crise sanitaire)

LPM Graphics